

avril

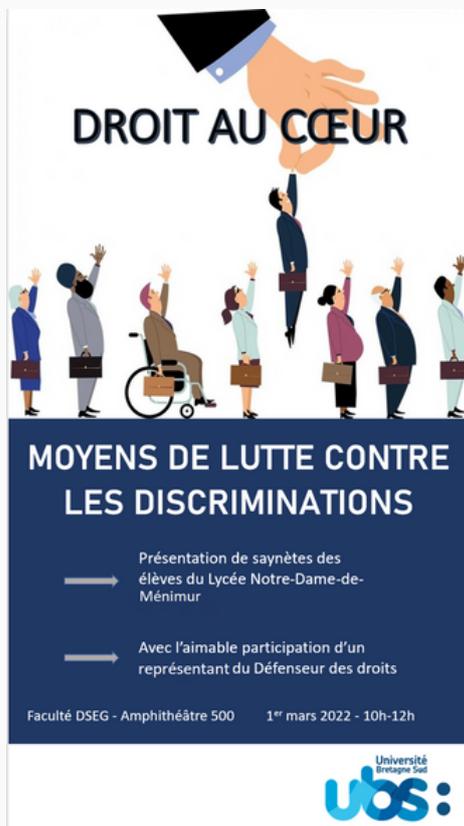
Jury de concours

Un concours oratoire a été initié par **Maxime Lei**, enseignant chercheur en droit public à l'UBS. Ce projet s'inscrivait dans une double perspective d'information et de sensibilisation des scolaires à la notion juridique de discrimination, ainsi que sur les outils existants pour prévenir et sanctionner les situations discriminatoires.

Il avait vocation à mobiliser les **étudiants** de la faculté de droit de niveau Master/Doctorat afin qu'ils interviennent directement auprès des élèves volontaires. Cette première édition a été menée auprès de **lycéens** de Notre-Dame Le Ménimur.

Des saynètes ont été conçues puis présentées dans le grand amphi de la faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de l'UBS Campus Tohannic le 1er mars, devant un public attentif et un jury composé d'**Anne-Sophie Lamblin-Gourdin**, doyen de la faculté, **Jean-Marc Bienvenu**, président de l'association Printemps de l'Entreprise, **Jean-Louis Touchot**, délégué du Défenseur des droits, Corinne Brière, coordinatrice du CDAD 56 et Pierre-Olivier Danino, son président, lequel a d'ailleurs annoncé les résultats.

Il s'agissait d'une première édition, très intéressante, dont l'initiative a été saluée, de même que l'implication des étudiants, des lycéens et de leur enseignante.



Une réunion s'est tenue le 15 mars avec **Julie Béranger**, Cheffe de pôle régional du Défenseur des droits.

Ces échanges ont permis d'ébaucher de nouveaux projets de partenariat avec le CDAD 56.

Le Défenseur des droits est une institution indépendante, compétent notamment en cas de litiges avec une administration, en matière de droits des enfants, en cas de discriminations ... Son site, très complet : www.defenseurdesdroits.fr

Il peut être saisi via la plateforme antidiscriminations.fr 39 28, ou auprès de ses délégués.

Quatre d'entre assurent des permanences dans le Morbihan :

- **Lorient** : sous-préfecture, sur RV au 02 97 84 40 07
jean-michel.travel@defenseurdesdroits.fr / gerard.brouat@defenseurdesdroits.fr
- **Vannes** : préfecture, sur RV au 02 97 54 85 92
georges.camps@defenseurdesdroits.fr
- **Pontivy** : sous-préfecture, sur RV au 02 97 27 48 50
jean-louis.touchot@defenseurdesdroits.fr

CDAD 56

Palais de Justice
22 place de la République
56000 Vannes

02 90 99 30 06
cdad-morbihan@justice.fr
www.cdad-ca-rennes.fr





Accès au Droit et handicap

Le handicap est la **première cause de saisine du Défenseur des droits**.
Il revêt de multiples formes, dont la plupart ne se voit pas.

Le CDAD 56 a diffusé les outils de la mallette pédagogique réalisés par l'association **Droit Pluriel** aux professionnels du Droit (avocats, notaires et huissiers) et proposé à ses partenaires et aux personnels des juridictions une formation de sensibilisation au handicap.

Le CDAD 56 a également souhaité rencontrer les représentants de l'**Association des Sourds du Morbihan**, afin d'étudier un projet de permanences juridiques avec l'assistance d'un **interprète en langue des signes française**.

La **surdité concerne près de 7 millions de personnes** en France, confrontées à des difficultés qui pourraient trouver réponse dans les point-justice du réseau de l'accès au droit coordonné par le CDAD.

Un sondage est en cours auprès de ce public afin de cerner les besoins et proposer un dispositif approprié.

Parallèlement, la brochure *Rendre votre structure accessible aux sourds* éditée par Droit Pluriel est diffusée dans le réseau de l'accès au Droit.



Sensibilisation du jeune public

Le rebond sanitaire observé au cours des dernières semaines ne permet pas la reprise de l'**accueil des scolaires aux audiences** dans des conditions optimales.

Le tribunal judiciaire de Vannes poursuit l'accueil de classes en demi-groupes, diffuse les supports pédagogiques tel celui édité par le Ministère *C'est quoi la justice ?* ainsi que les liens des **procès** et **délibéré** captés lors des éditions 2020 et 2021 de la **Nuit du Droit** au Palais de Justice de Vannes, toujours disponibles sur le site de notre partenaire **Printemps de l'Entreprise**.

Le renouvellement des conventions avec l'**Education Nationale** et l'**Enseignement Catholique** va également permettre de proposer aux **collèges et lycées** un catalogue d'activités en lien avec la Justice.

Nous les détaillerons d'ici la prochaine rentrée scolaire.

Un jour un métier

Une nouvelle édition d'*Un jour un métier* s'est tenue le 7 avril, après deux années de suspension.

Cet évènement est organisé par le Bureau Information Jeunesse de la **ville de Vannes** et propose à une quinzaine de collégiens, une immersion, le temps d'une journée, au sein d'une institution pour découvrir des métiers et un nouvel environnement.

Accompagnés de la coordinatrice du CDAD, ils ont été accueillis le matin dans la salle d'audience du Conseil des Prud'Hommes où ils ont pu suivre les interventions de **Micheline Pinon**, directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Vannes, de **Michel Paris**, avocat du barreau de Vannes et membre de l'Association Défense et Assistance des Mineurs et de **Pierre-Olivier Danino** lui même, concernant leur métier et l'organisation judiciaire.

Ils ont assisté l'après-midi à une audience correctionnelle en formation collégiale, concernant une affaire d'homicide involontaire. Ils ont ainsi pu comprendre le déroulement d'une audience, la place et le rôle de chaque intervenant.

Ils se sont montrés très attentifs et intéressés ; ils ont pu poser de nombreuses questions et disposer de documentation pour prolonger cette expérience.



Colloque

Le Bureau de l'Accès au Droit et de la Médiation a proposé un colloque au Ministère, site Olympe de Gouges le 28 mars, à l'occasion de l'anniversaire de la signature de la **Charte nationale de l'accès au droit en 2017**.

Les représentants des associations ou fédérations d'aide humanitaire signataires et l'ensemble des CDAD étaient conviés. A cette occasion, un rapport sur l'état des lieux et les recommandations a été restitué, avec des exemples d'initiatives et de déclinaisons locales.

Le CDAD 56 rencontrera prochainement les représentants des structures d'aide humanitaire morbihannaises dans le cadre du déploiement de la plateforme **Soliguide**, laquelle propose une cartographie des services de solidarités, accessible gratuitement aux personnes en situation de précarité et leurs accompagnants.

France Services ... suite

Une **nouvelle vague de labellisation** s'annonce, en plus des **20** premières structures existantes dans le Morbihan.

Le CDAD assure la formation initiale et continue des agents pour le volet Justice, ainsi que le back office.

Pour connaître le dispositif et les coordonnées : [ici](#)



Médiation familiale

Des permanences d'information sur la médiation familiale sont proposées régulièrement au sein des tribunaux judiciaires de Vannes et de Lorient, ainsi qu'à la Maison de Justice et de Droit de Pontivy.

Elles sont gratuites et anonymes, et visent à présenter aux couples et aux familles le but et les modalités de la médiation.

Cette méthode de résolution amiable des litiges en matière de droit de la famille permet de renouer la communication entre les parties, lorsqu'elles souhaitent saisir le juge aux affaires familiales.

Des médiateurs professionnels, parfaitement neutres et indépendants se tiennent à leur disposition.

Les structures de médiation partenaires sont l'UDAF 56, Médiation Morbihan, AMBO et Question de Famille.



Pensions alimentaires

Depuis le 1er janvier 2021, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) propose le **service public des pensions alimentaires à tous les parents séparés ou en cours de séparation**. Géré par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA), ce service vise à faciliter le versement de la pension alimentaire et préserver l'intérêt de l'enfant.

Depuis le 1er mars 2022, le service d'intermédiation financière est automatique lors d'une décision judiciaire de divorce (<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/2022/pension-alimentaire-la-caf-comme-intermediaire>).



Inter CDAD

Le **site internet Grand Ouest**, commun aux cinq CDAD du ressort de la Cour d'appel de Rennes comporte deux **moteurs de recherche**, dont l'un est dédié aux **permanences des conciliateurs de Justice**.

Il est régulièrement actualisé et permet en quelques clics de trouver la permanence adaptée à votre demande.

N'hésitez pas à le consulter ! www.cdad-ca-rennes.fr

Le [livret de présentation](#) et l'[affiche](#) du CDAD sont téléchargeables, onglet *les membres*.



Ce QR code, comme de nombreux visuels figurant sur ce site, a été conçu par **Alan Marzin**, coordinateur du CDAD 29. Les photos du site ont été réalisées par **Pierre Cadic**, coordinateur du CDAD 22.

Pour connaître les autres talents cachés de l'équipe, nous vous donnons RV dans la prochaine newsletter !

Contact : Corinne Brière
cdad-morbihan@justice.fr
02 90 99 30 06

Palais de Justice
22 place de la République
56000 Vannes